

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	25 728	17 518	8 210	15 962	7 752-	48. 57-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	289 210	79 227	209 983	240 439	30 456-	12. 67-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	6 360		6 360	6 855	495-	7. 22-
	Créances rattachées à des participations	1 089 774		1 089 774	1 044 247	45 527	4. 36
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	16 299		16 299	21 072	4 773-	22. 65-
	Total II	1 427 370	96 745	1 330 626	1 328 575	2 051	0. 15
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	192 486		192 486	319 732	127 245-	39. 80-
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 253	1 253-	100. 00-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	65 705		65 705	323 248	257 543-	79. 67-
	Autres créances	110 765		110 765	52 537	58 228	110. 83
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	410 461		410 461	43 081	367 380	852. 76
	Charges constatées d'avance (3)	23 487		23 487	45 469	21 982-	48. 35-
	Total III	802 905		802 905	785 320	17 584	2. 24
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 230 275	96 745	2 133 530	2 113 895	19 635	0. 93

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 106 072

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000	100 000	400 000	400. 00
	Réserves				
	Réserve légale	10 000	10 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	177 810	206 402	28 592-	13. 85-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	248 395-	28 592-	219 803-	768. 76-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	439 415	287 810	151 605	52. 68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DÉTTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	239 518	334 118	94 600-	28. 31-
	Concours bancaires courants	660 000	634 539	25 461	4. 01
	Emprunts et dettes financières diverses	214 000	422 015	208 015-	49. 29-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	277		277	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 207	110 523	7 316-	6. 62-
	Dettes fiscales et sociales	114 050	136 927	22 877-	16. 71-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	363 064	187 964	175 100	93. 16
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 694 116	1 826 085	131 970-	7. 23-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 133 530	2 113 895	19 635	0. 93
		1 557 361	1 592 986		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Lionel VEUILLET

✓ Certified by  yousign

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 3 7
Dettes fiscales et sociales	2 8 7 9 8
Total	2 9 1 3 5

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 3 4 8 7
Total	2 3 4 8 7

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

VALIMO

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 500 000,00 euros

Siège social : Route de la Côte d'Azur

13590 MEYREUIL

539 694 794 RCS AIX EN PROVENCE 2012 B 00289

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 248 395 euros de la manière suivante, savoir :

177 810 euros	à titre d'apurement partiel de la perte de l'exercice, par un prélèvement à due concurrence du poste « Autres Réserves » ;
70 585 euros	soit le solde, au compte « Report à Nouveau » débiteur, à titre de report de la perte de l'exercice.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

Capital social	500 000 Euros
Réserve légale.....	10 000 Euros
Autres réserves.....	0 Euros
Report à nouveau	-70 585 Euros
Situation nette.....	439 415 Euros

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.